



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

OBJET : ESPACES PUBLICS

63) Garage municipal

Centrale d'achat du Transport Public (CATP) - Adhésion

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Departement du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE POINT 63

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	45
Absents représentés.....	4
Absents excusés.....	0
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 63

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme DIARRA, Mme MORTET, M. RUCHAUD, Mme HANAIZI, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, M. MASTOURI, Mme MEDEVILLE, M. CLAUDON, M. VEISSIERE, Mme ZEDIRI, adjoints au Maire

Mme OUISTI, Mme MILLEVILLE, Mme QUINGUE, Mme RARIVOSON, Mme RIFFAUD, Mme SANTHALINGAM, Mme ZIDELKHILE, Mme DEPRES, Mme LAALAJ, Mme DORRA, Mme BOUFALA, Mme CHOUAF, Mme COLSON, M. HALLAF, M. PRALIN, M. MONFRET, M. NADER, M. SAAD, M. SANGARE, M. SIMONIN-LACROIX, M. GARREAU, M. LOHIER, M. JANIS-TOURNIER, M. MAZIERE, M. MIELE, M. AUBRY, M. MALHEIRO, M. BORNET, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. AHAMED, Conseiller municipal, représenté par M. JANIS-TOURNIER,
M. SCARPINATO, Adjoint au Maire, représenté par M. MASTOURI,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. RAGBI, Adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



ESPACES PUBLICS

63) Garage municipal

Centrale d'achat du Transport Public (CATP) - Adhésion

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

considérant l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) qui propose des marchés publics ou des accords-cadres simplifiant les achats de matériels et prestations répondant à des besoins de la Collectivité,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 48 voix pour, 1 abstentions

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 15/04/2026